

Dix associations lancent le réseau "Vivre Paris"

Les professionnels de la nuit se plaignent d'une baisse de leurs activités alors que le tapage nocturne augmente et que les gérants de débits de boisson empiètent chaque jour davantage sur l'espace public. Les Parisiens, eux, réagissent. Dix associations du centre de la capitale se groupent pour défendre des droits élémentaires : ceux de dormir et de circuler en paix.

Paris est l'une des capitales européennes les plus denses : 2 203 817 Personnes y vivent intra muros. Cela représente 240 habitants à l'hectare, juste derrière Le Caire et Manhattan. Les secteurs les plus courus de la capitale, notamment le centre historique, sont bien au-dessus de cette moyenne, avec parfois jusqu'à 450 habitants à l'hectare. La vie diurne ne se résume pas aux activités commerciales et de bureau, mais comprend aussi les allées et venues de populations de tous âges, avec des cultures et des styles de vie les plus divers. Faut-il renoncer à cet atout ?

Certains prétendent que Paris est menacée de "s'endormir". Avec 29 millions de touristes par an, notre capitale est solidement installée en tête des villes les plus visitées au monde. Faire de la soi-disant désaffection de Paris un argument pour alléger ou supprimer les règles du partage de l'espace public relève d'une rhétorique douteuse.

Les Parisiens participent pleinement à l'activité et à l'essor du secteur de la restauration et des activités nocturnes. Mais parmi eux, certains doivent se lever tôt pour travailler, les enfants ont absolument besoin de 8 à 9 heures de sommeil, les personnes âgées, malades ou fragiles, aussi. La liberté de dormir la nuit dépend-elle du bon vouloir des commerces environnants ?

Circuler à pied relève aussi du tour de force. Les trottoirs et

voies piétonnes sont de plus en plus encombrés par des terrasses ouvertes ou fermées qui accueillent leurs clients jour et nuit, hiver comme été, servent souvent de fumeurs illégaux et gaspillent de l'énergie et du CO₂ en chauffant les rues. Des panneaux sont placés sur les trottoirs pour mieux attirer le chaland. Certains établissements n'hésitent pas à vendre leurs produits et parfois même à les cuisiner directement dans la rue.

Les règles concernant la circulation des personnes à mobilité réduite, personnes âgées, femmes enceintes, mères de famille avec poussettes et enfants ont été améliorées, mais en pratique elles sont de plus en plus bafouées.

La recherche du profit ou l'envie de faire la fête sont légitimes, mais on est choqué par l'idée que certains quartiers ou certaines rues devraient être entièrement dédiés à ces activités. Nous devons donc faire en sorte que commerces de proximité, restauration, lieux de vie nocturne, riverains et piétons, cohabitent de façon harmonieuse, chacun respectant la loi commune. En janvier 2010, dix associations, certaines parisiennes, d'autres nationales, ont décidé de se constituer en réseau, afin de rappeler que personne ne peut exercer une activité, fût-elle créatrice de richesse, en bafouant les droits et la liberté d'autrui. Elles veulent défendre les droits des habitants de Paris à dormir la nuit et à circuler sans entrave sur l'espace public le jour ; elles informeront

les Parisiens sur leurs droits et leurs obligations en matière d'utilisation de l'espace public et de nuisances nocturnes. Elles demanderont à participer aux "états-généraux de la nuit" et à participer à la révision du règlement des terrasses annoncée par l'adjointe du Maire de Paris en charge du commerce.

Gilles Pourbaix

Contact : 01 40 28 06 21

06 75 21 80 34

contact@vivre-paris.fr

Défendre les droits des habitants

Les dix associations : Vivre aux Halles, Montorgueil, Saint-Eustache, Montmartre (1^{er}) ; Accomplir (1^{er} et 2^{ème}), www.accomplir.asso.fr, Vivre le Marais ! (3^{ème} et 4^{ème}), www.vivrelemarais.typepad.fr ; Aubriot-Guillemite (4^{ème}) ; Descartes-Mouffetard (5^{ème}), descartes.mouffetard@orange.fr ; Quartier Latin Passionnement (5^{ème} et 6^{ème}), www.quartier-latin-passionnement.fr ; SOS Bruit Paris (6^{ème}) ; ackerphil@yahoo.fr ; Les riverains de la Butte aux Cailles (13^{ème}) ; <http://lesriverains.cybermatrice.biz> ; Défense des victimes de troubles de voisinage, nuisances.advtv.free.fr, Les Droits du Piéton, www.pietons.org